



CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 25 JUIN 2026

Le 25 juin 2026 à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :

M. Victor DA SILVA (n'a pas pris part au vote de la DEL n°2026-06-066), M. Romain MILLARD (n'a pas pris part au vote des DEL n°2026-06-081 et 2026-06-082), M. Olivier LEHOUSSEL, M. Michel CINOTTI, Mme Nathalie PLUMAIL (arrivée à 21h03), M. Fathi AÂRAB (arrivée à 20h37), Mme Dominique ROUSSEAU, M. Pascal FOURNIOUX, M. Patrick COSSARD, Mme Sandrine LEMONNIER, Mme Francine NEGRO, M. Carmelo RANDAZZO, M. Ismaïl MESLOUB (n'a pas pris part au vote des DEL n°2026-06-091 et 2026-06-092), M. Christophe OLIVIER, M. Fernando MACHADO, Mme Karine LORIN (n'a pas pris part au vote de la DEL n°2026-06-089), M. Nicolas MORIN, Mme Anaïs BONNAMY, M. Mickaël DA CONCEIÇÃO, Mme Chloé BERTHAUD, Mme Anaïs LEMONNIER, Mme Lili-Rose BLANCHARD, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX.

Absents excusés représentés :

Mme Michèle BOULANGER – pouvoir à M. Romain MILLARD
Mme Anne GRAVELEAU – pouvoir à Mme Sandrine LEMONNIER
Mme Nathalie PLUMAIL – pouvoir à M. Pascal FOURNIOUX jusqu'à la DEL n°2026-06-069
M. Fathi AÂRAB – pouvoir à M. Christophe OLIVIER jusqu'à la DEL n°2026-06-066
M. David POLIZZI – pouvoir à M. Olivier LEHOUSSEL
Mme Virginie POLIZZI – pouvoir à Mme Dominique ROUSSEAU
Mme Sarah DEGENNE – pouvoir à M. Michel CINOTTI
Mme Marina BOUTAULT-LABBE – pouvoir à Mme Fanny DUTILLIEUX
Mme Amina ABICHOU – pouvoir à Mme Ophélie GUIN

SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 3 juillet 2026.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1413-1,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026,

Vu la délibération n°2015-06-061 du 25 juin 2015 du Conseil municipal portant création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

Considérant que, dans les communes de plus de 10 000 habitants, une Commission Consultative des Services Publics Locaux doit être créée pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par un contrat de concession ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière,

Considérant que cette commission, présidée par le Maire ou son représentant, est constituée de membres du Conseil Municipal désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et de représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner en son sein les membres appelés à siéger au sein de cette commission, selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que le Conseil Municipal peut charger, par délégation et dans les conditions qu'il fixe, le Maire de saisir pour avis la Commission sur les projets visés par l'article L. 1413-1 du CGCT,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Considérant la présentation à la Commission Ressources du 18 juin 2026,

Considérant le rapport de M. le Maire,

Considérant les candidats présentés par la liste « Villebon avec vous » : Mme Lili-Rose BLANCHARD, M. Olivier LEHOUSSEL, M. Carmelo RANDAZZO, M. Fathi AÂRAB et M. Fernando MACHADO en tant que titulaires, M. Pascal FOURNIOUX, Mme Anaïs LEMONNIER, Mme Michèle BOULANGER, M. Nicolas MORIN et Mme Nathalie PLUMAIL en tant que suppléants, et les candidats présentés par la liste « Partageons demain » : M. Régis VAILLANT en tant que titulaire et M. Gilles MORICHAUD en tant que suppléant,

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales et par le Code de la commande publique, par un vote à bulletins secrets,

CONFIRME la création pour la durée du mandat de la Commission Consultative des Services Publics Locaux selon la composition définie par la délibération n°2015-06-061 susvisée,

DESIGNE comme représentants du Conseil municipal au sein de cette commission, outre le Maire ou son représentant, **avec 27 voix pour la liste Villebon avec Vous et 6 voix pour la liste Partageons Demain :**



Liste	Titulaire	Suppléant
Villebon Avec Vous	Mme Lili-Rose BLANCHARD	M. Pascal FOURNIOUX
Villebon Avec Vous	M. Olivier LEHOUSSEL	Mme Anaïs LEMONNIER
Villebon Avec Vous	M. Carmelo RANDAZZO	Mme Michèle BOULANGER
Villebon Avec Vous	M. Fathi AÂRAB	M. Nicolas MORIN
Partageons Demain	M. Régis VAILLANT	M. Gilles MORICHAUD

INDIQUE que la commission est également composée de :

- Un représentant de l'association des commerçants de proximité villebonnais ;
- Un représentant de l'association de Sauvegarde de l'Environnement à Villebon ;
- Un représentant de l'association du Hameau de Villiers ;
- Un représentant de l'association UFC Que Choisir.

DIT que la liste nominative des membres non issus du Conseil municipal sera fixée par arrêté du Maire,

CHARGE le Maire de saisir, pour avis, la commission ainsi constituée de tous les projets de délégation de service, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et de partenariat visés à l'article L. 1413-1 du CGCT avant que le Conseil municipal ne soit amené à se prononcer dessus.

CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 25 juin 2026,

Le Maire,



Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER